

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 31 JUILLET 2018

L'an deux mil dix huit et le trente et un juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 23.07.2018

Présents : Mesdames : Carine GRANDJEAN ; Catherine MONNET ; Madeleine MIEGE ;

Messieurs : Jean-Claude BRUSCHETTA, Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON ; Sébastien RUBOD DIT GUILLET, Pierre RUBOD, Jean VEUILLET.

Absents : Jérôme BROCHIER.

Mme Catherine MONNET a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant :

- Demande de subvention parking mairie - salle multi activités
- Demande de subvention achat saleuse

A l'unanimité le conseil municipal accepte ces ajouts.

Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 06 avril 2018, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « de la Sèche », situé au lieu-dit « La Sèche » en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 mai 2018 au 31 mai 2018.

Aucune observation en lien avec l'aliénation n'a été formulé et le commissaire-enquête a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifestés leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée contestataire.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que la procédure a été strictement respectée, et en avoir délibéré, décide :

- **de désaffecter** une partie du chemin rural dit « de La Sèche », d'une contenance de 2 a 16 ca ;
- **de fixer** le prix de vente dudit chemin à 500€ ;
- **de mettre en demeure** le propriétaire riverain d'acquérir le terrain attenant à sa propriété ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

En raison de longues négociations intervenues, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, sur le plan national, le Centre de gestion n'a reçu que tout récemment, l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centres de gestion. Cet avenant prolonge le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par la Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité/l'établissement à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la convention conclue le 20/11/2015 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017,

Vu le projet d'avenant prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018, la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL,

APPROUVE le projet d'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.

AUTORISE le maire à signer l'avenant prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an, la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents,

Demande de subvention parking mairie - salle multi activités

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention qui sera transmis au Conseil Général de la Savoie.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de solliciter l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) de la Savoie.

- ACCEPTE de régler ces travaux sur les fonds propres de la commune en complément des subventions allouées.

Demande de subvention achat saleuse

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention qui sera transmis au Conseil Général de la Savoie.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE de solliciter l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) de la Savoie.
- ACCEPTE de régler ces travaux sur les fonds propres de la commune en complément des subventions allouées.

QUESTION DIVERSES

- Location salle multi activités : la mairie a reçu un courrier de l'office du tourisme pour la promotion de la location des salles communales. Le Conseil émet un avis favorable pour cette publicité.
- Discussion sur le devenir de la dernière Licence IV du village. Le Conseil serait favorable à garder cette licence pour un prix raisonnable.
- Suite à de récents problèmes constatés sur la commune, le Conseil propose la distribution d'un flyer pour sensibiliser les habitants aux règles de bonnes conduites et au civisme (bruits, feux, aboiements, vitesse des véhicules...)
- Le TDL de Yenne sera contacté pour la pose d'un panneau sensibilisant les automobilistes à la présence d'enfants dans la traversée du village.

La séance est levée à 21h30
Fait et affiché le 06/08/2018
Le Secrétaire de séance
Catherine MONNET



